

**DECLARATION COMMUNE**  
**DE L'OCDE**  
**ET DU CONSEIL CONSULTATIF SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**  
**AUPRES DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU**

**Paris, 11 juillet 2006**

---

Plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à une eau saine et quelque 2.6 milliards à un assainissement élémentaire. L'eau se fait de plus en plus rare dans plusieurs régions du monde et la croissance démographique, ajoutée à la pollution, accentue la pression. En conséquence, nous assistons à une intensification de la concurrence entre les usages ménagers, industriels et agricoles, et, dans certains cas, entre régions ou pays.

Assurer à chacun un accès à une eau saine et à l'assainissement, à un prix abordable, est une priorité mondiale. L'un des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) prévoit de diviser par deux, d'ici 2015, le nombre d'habitants de la planète qui n'ont pas accès à l'eau potable et à un assainissement satisfaisant. La réalisation de cette ambition exigera une grande détermination politique et un investissement financier important. Le déficit de financement est énorme. En 2003, le Rapport Camdessus indiquait que, pour atteindre les OMD, il faudrait doubler les investissements annuels dans les services de distribution d'eau et d'assainissement dans les pays en développement par rapport au niveau atteint cette même année (15 milliards USD). Ces chiffres ont été confirmés par l'équipe 7 du Projet Objectifs du millénaire. L'accès aux services de l'eau doit être une priorité de la coopération pour le développement et être pris en compte à part entière dans les Stratégies de réduction de la pauvreté.

Les membres du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général de l'ONU, les pays membres de l'OCDE et le Secrétariat de cette dernière se sont rencontrés le 11 juillet 2006 dans le but d'étudier la possibilité d'une collaboration susceptible de contribuer à la réalisation des OMD et du Plan d'application adopté à Johannesburg, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les participants sont convenus de s'appuyer sur l'« Abrégé des actions » préparé par le Conseil consultatif dans l'optique de caractériser les domaines où des travaux devraient être entrepris, dans le respect des mandats des deux structures.

Cette réunion conjointe a fourni l'occasion :

- aux participants appartenant au Conseil consultatif et au Secrétariat de l'OCDE de présenter leurs mandats respectifs, leurs priorités et l'axe de leurs activités sur l'eau et l'assainissement,
- aux pays membres de l'OCDE de présenter les grandes lignes de l'action des pouvoirs publics dans certains d'entre eux, ainsi que leur expérience dans les domaines de l'eau et de l'assainissement,
- aux pays membres de l'OCDE et aux Secrétariats des deux institutions d'avoir un échange très fructueux à la fois sur les problèmes de fond et sur les priorités de l'action publique.

Ces échanges ont montré que les deux institutions avaient des préoccupations communes, comme : la réalisation des OMD, la mise en évidence de mécanismes durables de financement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ; l'amélioration de la qualité de la coopération pour le développement ; l'utilité pratique de leurs travaux dans ce secteur ; le renforcement de la capacité à diffuser les pratiques optimales et à influencer l'action publique dans les pays membres et dans les pays en développement. La réunion a permis aux participants de mieux se connaître, a contribué à caractériser les synergies entre les activités du Conseil consultatif et celles de l'OCDE, a renforcé la détermination à œuvrer ensemble dans le but d'atteindre les objectifs internationaux relatifs à l'eau et à l'assainissement, et a permis de mettre en évidence les points à partir desquels une collaboration était envisageable.

Le Secrétariat de l'OCDE et le Conseil consultatif ont estimé qu'il serait utile de poursuivre ce dialogue, et de le relier aux réflexions conduites par les comités de l'OCDE et leurs organes sur les volets de leurs programmes de travail susceptibles de donner lieu à des activités sur l'eau et l'assainissement. Des domaines de collaboration possibles dans les années à venir, s'agissant de l'eau, ont été envisagés, sur la base du mandat, de l'expertise, des propositions de programme de travail et de l'avantage comparatif de chacune des deux institutions.

L'OCDE est bien placée pour fournir des analyses objectives, des statistiques fiables et des avis impartiaux, nécessaires à l'élaboration de la politique de l'eau. Elle possède même déjà beaucoup de données sur l'eau et l'assainissement, ainsi que sur les actions qui s'y rapportent (dans le domaine de la coopération pour le développement, par exemple). Les mettre à la disposition du Conseil consultatif étayerait et consoliderait ses travaux. Partager ces informations et ces analyses pourrait aussi contribuer à traduire ses recommandations en termes opérationnels et favoriser leur transposition.

Parce qu'elle œuvre avec les gouvernements de ses pays membres, les Nations Unies, des organisations financières internationales et régionales et les pays en développement partenaires, l'OCDE a un rôle important à jouer pour encourager les donateurs au plus haut niveau à :

- améliorer la mise en œuvre du soutien qu'ils apportent au secteur de l'eau, et si possible l'accroître, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;
- caractériser les conditions générales qu'il est indispensable de réunir pour soutenir l'investissement public et privé ;
- partager les pratiques optimales déjà expérimentées en matière de tarification de l'eau et de renforcement des capacités aux échelons local et régional, dans l'optique de concourir à la mise en œuvre de services de l'eau performants et présentant un rapport coût-efficacité satisfaisant.

Le Conseil consultatif est chargé de favoriser l'action mondiale relative aux problèmes que soulèvent l'eau et l'assainissement. Il est composé d'un large éventail de personnalités connues pour leur capacité à faire germer des idées, à influencer l'action gouvernementale, et à travailler en contact avec les médias, le secteur privé et la société civile.

Au vu des activités de substance de l'OCDE relatives à l'eau, de sa récente réunion ministérielle consacrée à l'environnement et au développement (avril 2006), des résultats de plusieurs grandes initiatives internationales (travaux sur le « financement de l'eau pour tous » conduits par le groupe d'experts dirigé par M. Gurría, « Abrégé des actions » du Conseil consultatif, activités de l'ONU,

d'autres institutions internationales, d'organismes régionaux, de gouvernements et de la société civile, entre autres), les domaines où il a été estimé qu'une collaboration<sup>1</sup> était envisageable sont les suivants :

- ✓ **Assurer un accès équitable à l'eau potable et à un assainissement adéquat** : partage des expériences nationales et orientations sur les pratiques optimales en matière de planification des projets destinés à moderniser les services de l'eau ou à étendre leur couverture ; étude des problèmes soulevés par la tarification du point de vue social ; exploitation des outils de l'OCDE d'aide à la conception de stratégies pluriannuelles de financement applicables au développement ou à l'amélioration de l'accès aux services de l'eau dans des régions ou pays donnés.
- ✓ **Renforcer les capacités pour gérer efficacement les ressources en eau** : formulation de conseils sur la conception des structures, des politiques et des réformes à mettre en place pour gérer les ressources en eau de manière durable des points de vue économique, social et environnemental, y compris dans l'agriculture ; comparaison entre les expériences nationales de réforme de la réglementation dans le secteur de l'eau et formulation des enseignements à en retirer ; soutien en faveur de l'amélioration des capacités dans les domaines de l'élaboration des projets et de la planification financière à l'échelon local ; recommandations sur l'amélioration de la gestion de l'eau dans les pays de l'OCDE et certains pays non membres dans le cadre des examens environnementaux ; analyse de la capacité des dispositifs et infrastructures nationaux de gestion de l'eau à faire face aux risques qui pèsent sur l'approvisionnement, y compris les répercussions des changements climatiques.
- ✓ **Augmenter le financement du secteur de l'eau** : suivi et diffusion d'informations concernant les engagements et dépenses d'APD dans le secteur de l'eau, et recommandations sur l'amélioration de la mise en œuvre concrète de cette aide ; pour optimiser le nombre de bénéficiaires, formulation de conseils sur l'effet de levier des sources de financement indépendantes de l'APD ; évaluation du montant des financements nécessaires aux infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement ; recommandations sur la conception et la mise en œuvre de redevances permettant de récupérer les coûts dans l'optique d'améliorer l'efficacité de l'exploitation des ressources en eau et d'accroître le financement du secteur, notamment des infrastructures et des mécanismes de fourniture ; dans les pays de l'OCDE, lorsque les données existent, suivi des dépenses publiques et privées de lutte contre la pollution de l'eau et approfondissement de l'analyse de toutes les dépenses au titre de l'eau, notamment des investissements publics et privés dans les infrastructures, des dépenses d'exploitation et de maintenance, et des dépenses des ménages.

Les participants ont proposé d'organiser des réunions d'experts sur l'eau et l'assainissement, consacrées à l'examen des recommandations inspirées par les travaux de l'OCDE sur la politique de l'eau, au financement du secteur, au rôle de l'aide au développement et aux moyens à mettre en œuvre pour exploiter plus efficacement les ressources existantes et nouvelles. Il est par ailleurs envisageable d' étoffer les pages consacrées à l'eau sur le site web de l'OCDE.

Enfin, l'OCDE envisagera d'organiser une réunion à haut niveau sur l'eau et le développement et le Conseil consultatif a proposé de concourir à sa préparation. L'OCDE pourrait aussi contribuer au prochain Forum mondial de l'eau, qui se tiendra à Istanbul en 2009.

Cette collaboration entre l'OCDE et le Conseil consultatif renforcera leur contribution à la réalisation des objectifs arrêtés à l'échelon international dans le domaine de l'eau. Elle permettra

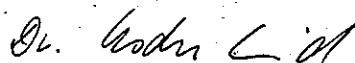
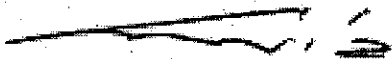
<sup>1</sup> Le Secrétaire général proposera d'inscrire les travaux envisagés dans la déclaration dans le programme de travail et le budget de l'OCDE pour 2007-2008.

d'apporter des éléments aux délibérations de la communauté internationale sur l'eau et, par exemple, de fournir un appui adapté aux sommets du G8 si le Plan d'action adopté à Evian et/ou l'eau revenaient à son ordre du jour, ainsi qu'aux sessions de la Commission du développement durable de l'ONU consacrées à l'eau et à l'assainissement. L'OCDE et le Conseil consultatif se réjouissent de collaborer ensemble dans les années qui viennent.

Signatures

*Pour l'OCDE*

*Pour le Conseil consultatif*



**M. Ángel Gurría**

**Mme Uschi Eid**

Secrétaire général de l'OCDE

Présidente par intérim du Conseil consultatif